

Québec, le 20 avril 2007

M. Louis Bergeron
Directeur principal Développement des affaires et
Gestion des terminaux d'Ultramar et directeur du projet
2200, avenue McGill Collège
Montréal (Qc) H3A 3L3

**Objet : Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et
Montréal-Est**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. Lors de la présentation de son mémoire (DM22) au cours d'une séance publique tenue le 18 avril dernier, une participante a souligné l'une des causes établie par le Bureau de la sécurité des transports au sujet d'une fuite du pipeline Trans-Nord survenue en 2002. Ainsi, l'absence de clapet anti-retour et l'absence de dispositifs de contrôle du débit et de protection contre une forte fluctuation de pression auraient entraîné la rupture de la conduite. La commission voudrait savoir si l'utilisation de clapet anti-retour est envisagée dans le cadre du projet Pipeline Saint-Laurent et quelle serait la protection de la conduite contre la surpression advenant une défectuosité du contrôle de pression ?
2. Les représentants du Club de golf Saint-Simon (1977) inc. énoncent dans leur mémoire (DM32) leurs inquiétudes face aux impacts des travaux de construction sur les activités de leur entreprise si le tracé privilégié (dit couloir ESSO) par les MRC des Maskoutains, de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu était retenu. La commission souhaite connaître le calendrier prévisible des travaux dans ce secteur en spécifiant la durée de ceux-ci.
3. Dans leur mémoire les MRC des Maskoutains, de la Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais affirment qu'« en ce qui concerne le volet de la taxation, il appert que, lorsque taxée, la valeur du pipeline tend à décroître avec les années jusqu'à atteindre une valeur résiduelle presque nulle » (DM64, p. 17). En lien avec cette affirmation, la commission souhaite savoir de quelle façon seraient établies les taxes versées aux municipalités traversées advenant la réalisation du projet, particulièrement l'évolution de la valeur de celles-ci au cours du temps.

.../2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélina
Coordonnatrice du secrétariat de la
commission

c.c. : M^{me} Katherine Auclair